



Tél : 01 64 01 76 07

Fax : 01 64 01 79 02

[contact@mairie-chalmaison.fr](mailto:contact@mairie-chalmaison.fr)

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 13 NOVEMBRE 2017 19h00**

**Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELANNOY, Maire de la commune.**

**Date de convocation : 06/11/2017**

**Présents :**

Jean-Pierre DELANNOY, Elisabeth MORIETTE, Latévi LAWSON, Georges SOUCHAL, Patrice BENETEAU, Patrice LAFONTAINE, Pascal PENEY, Rita CHOPY, Romuald MORET, Dominique MAURER, Jacques-Olivier SIMON

**Absents excusés et représentés :**

Gilles GRIES par Jean-Pierre DELANNOY

Franck PIOTROWSKI par Jacques-Olivier SIMON

Jeff CHOPY par Pascal PENEY

**Secrétaire de séance :**

Delphine MENARD

Le Maire déclare la séance ouverte à 19H05.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant pas d'observations, le procès-verbal du 16 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur deux points, non indiqués à l'ordre du jour :

- Encaissement d'un remboursement d'assurances
- Age des bénéficiaires concernant le colis et le repas des seniors

**MARCHE PUBLIC ADAPTE – ANALYSE DES OFFRES ET DESIGNATION DU PRESTATAIRE – TRAVAUX  
RESEAU EAUX PLUVIALES**

Monsieur le Maire présente les trois offres reçues en mairie suite à l'avis de publicité du marché pour des travaux de réseau d'eaux pluviales :

- Une offre déposée par l'entreprise EIFFAGE
- Une offre déposée par l'entreprise COLAS
- Une offre déposée par l'entreprise PEPIN

Le Maire rappelle le règlement du marché avec les critères d'évaluation. Chaque proposition est donc étudiée comme ci-dessous :

	Points	COLAS	PEPIN	EIFFAGE
Prix	80	48954.00€ HT	51001.50€ HT	58 740.00€ HT
Délai	20	80 2 semaines	76.65 4 semaines	64.01 2 semaines
Total		20 100	0 76.65	20 84.01

L'entreprise retenue est donc COLAS elle est la mieux disante au niveau financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité des membres présents et représentés** d'accepter la proposition de la Société COLAS et mandate Monsieur pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux

**15 VOIX POUR**

**ACQUISITION DE CAMERAS POUR LA VIDEOSURVEILLANCE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un devis a été reçu en mairie pour un montant HT de 6338.35€.

Le prestataire doit refaire le devis en modifiant le nombre d'enregistreur numérique, de 16, le passer à 8, ce qui diminuera le coût de l'installation.

Le prestataire devait être présent ce soir pour faire une démonstration aux membres du Conseil Municipal, mais ne le voyant pas arriver, le sujet sera abordé à un autre moment mais le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de décider un coût pour cette installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité des membres présents et représentés** la somme de 6000€ HT pour l'installation d'un système de vidéosurveillance.

**15 VOIX POUR**

## RAPPEL VIGILANCE CAMBRIOLAGES

En relation avec le sujet précédent, Monsieur le Maire rappelle et demande à tous d'être vigilants car les cambriolages sont nombreux en cette période. Plusieurs cambriolages ont eu lieu récemment sur la commune. Bien entendu, les gendarmes ont été informés et mènent certainement enquête. Aucun retour en mairie depuis ces cambriolages qui se sont passés il y a une quinzaine de jours. L'achat des caméras sur la commune permettrait de pouvoir travailler également avec les services de la Gendarmerie pour le moindre incident. Monsieur le Maire rappelle que le réflexe, en cas de doute est d'appeler le 17.

Affaire à suivre .....

## DECISION MODIFICATIVE – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour procéder au règlement de l'échéance d'emprunt pour la tondeuse, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative comme suit :

Virements de crédits à l'intérieur d'une section

### **Dépenses investissement**

2128 : Autres agencements et aménagements de terrains :	- 4560.00 €
1641 : Echéance emprunt	+ 4560.00 €

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité des membres présents et représentés** la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

**15 VOIX POUR**

## PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE POUR DES ENFANTS SCOLARISES HORS COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Donnemarie Dontilly a délibéré pour la participation des frais de scolarité 2016 – 2017 pour deux élèves domiciliés sur la commune de Chalmaison.

Le Maire rappelle qu'une dérogation scolaire avait été signée pendant le mandat précédent pour deux enfants habitant la commune qui sont scolarisés à Donnemarie Dontilly, Le Maire précise qu'une dérogation signée, engage la participation financière de la commune pour le cycle scolaire complet, soit dans le cas présent, uniquement le cycle 1.

Une participation financière est donc demandée par la Ville de Donnemarie-Dontilly d'un montant de 615.83€ pour l'école élémentaire de l'Auxence, par enfant soit une participation de la commune de 1231.66€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité des membres présents et représentés**, de prendre en charge les frais de scolarité tels qu'ils sont indiqués ci-dessus.

**15 VOIX POUR**

## DELIBERATION POUR DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR EN VUE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe les Membres du conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un commissaire enquêteur en vue d'effectuer deux enquêtes publiques, à savoir :

- Le Pont de la Croix de Tachy,
- L'aliénation d'une partie de la ruelle du Champ Boutrou qui est une sente communale.

Pour le premier, il s'agit d'un chemin rural ouvert à la population qui est dans le domaine privé de la commune.

Concernant la sente, elle se trouve en zone urbaine sur le domaine public, il faut donc déclasser. Il faudra procéder au déclassement de la sente complète pour conserver en domaine privé de la commune, la partie que la commune gardera. L'autre partie pourra alors être cédée à la propriétaire du hangar construit sur cette sente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord **à l'unanimité des membres présents et représentés**, à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et décide **à l'unanimité des membres présents et représentés**, une enquête publique et la désignation d'un commissaire enquêteur pour se faire.

### 15 VOIX POUR

## REMBOURSEMENT ASSURANCES – ARRET MALADIE D'UN AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que suite à la déclaration de l'arrêt maladie d'un agent communal, une demande prestation a été envoyée à l'assurance.

En réponse, la SMACL Assurances a retourné un chèque de 132.98€ en mairie et le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal d'accepter ce remboursement de 132.98€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité des membres présents et représentés** l'encaissement du chèque de l'assurance d'un montant de 132.98€

### 15 VOIX POUR

## DEFINIR L'AGE POUR LES BENEFICIAIRES DU REPAS OU DES COLIS DES SENIORS.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la liste des bénéficiaires augmente chaque année. Aussi, il précise que dans certaines communes, il faut être âgé de 70 ans pour pouvoir bénéficier de du repas ou du colis. La question est : sommes – nous Seniors à 65 ans ?

Aussi, le Maire fait un tour de table pour recueillir l'avis des conseillers. Chacun donne un avis différent et il en ressort qu'aucune décision ne sera prise aujourd'hui. Il sera demandé aux communes du Bassée Montois, à quel âges leurs administrés deviennent seniors et combien sont-ils entre 65 et 70 ans sur la commune de Chalmaison. Affaire à suivre ....

## **SITUATION BUDGETAIRE A DATE.**

Monsieur le Maire annonce aux Membres du Conseil Municipal un état comptable comparatif par chapitre et ce en pourcentage pour la partie réalisée. A ce jour, les dépenses sont à 60%.

## **RESEAU EAUX PLUVIALES – DEMARRAGE DES TRAVAUX**

Un état financier a été analysé et de ce fait, les travaux du réseau d'eaux pluviales s'effectueront début 2018, et ce afin de régler les factures sur la comptabilité de 2018.

## **ALIENATION DU CHEMIN DIT DE ST ETIENNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que tous les documents nécessaires à la vente d'une partie de ce chemin ont été effectués, Seul le Géomètre Delassus doit nous adresser précisément le nombre de m<sup>2</sup> qui seront céder à l'acquisiteur puisque le coût du m<sup>2</sup> a déjà été délibéré le 30 août dernier, soit 20€.

L'affaire se finalise enfin.

## **APPEL D'OFFRE ESPACE TEMPS LIBRE – CADRE DE VIE**

Monsieur le Maire a relancé l'architecte, Monsieur Laurent Lepy en charge du dossier et ce en vue de démarrer les travaux dans les prochains mois pour l'espace temps libre En effet, le permis de construire a été enfin accepté pour la commune et par les Architectes des Bâtiments de France du fait que le projet se situe dans le périmètre du site classé Un projet d'ordre de service lui a été adressé pour avis et la commune est donc dans l'attente de son retour Affaire à suivre ....

## **REMERCIEMENTS AUX PERSONNES CHARGEES DE LA COMMUNICATION**

Monsieur Jacques Olivier Simon est remercié par le Maire pour sa réactivité à mettre en ligne les différents événements ou règles sur la commune. Le site est toujours mis à jour.

La Secrétaire a reçu également des remerciements quant à la réalisation du Journal Municipal « Bien vivre à Chalmaison ». Il est rappelé que dans nos communes rurales, la communication a un rôle essentiel.

## **DOTATIONS 2017**

Au titre du CET, compensation des pertes de base de cotisation économique territoriale, la commune percevra la somme de 3253.00€.

Quant à la taxe additionnelle aux droits de mutation – Fonds départemental de péréquation, le département a voté la répartition des crédits et attribue à la commune de Chalmaison, la somme de 19773.30 €

## DEVIS POUR POSE DEBITMETRES PAR SUEZ France

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un nouveau devis négocié, comme il avait été demandé lors de la séance du 30/8, pour la pose de 4 compteurs de sectorisation, d'un montant HT de 37 067.84€ HT. Soit environ 1000.00 € de moins.

Le Maire rappelle que ces compteurs seront équipés d'un automate de télétransmission et qu'ils permettront d'améliorer la réactivité de Suez France en orientant leurs investigations lors de recherche de fuite sur le secteur concerné sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité des membres présents et représentés  
Le devis de SUEZ FRANCE

**14 VOIX POUR**

**1 ABSTENTION**

## ACQUISITIONS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les actes notariés concernant les acquisitions en cours ont été signés par le Maire et reçus en mairie. Il est donc nécessaire de procéder maintenant à leur règlement.

## PROJETS ARRETS DE CAR SUR LA D122

Monsieur le Maire a sollicité l'avis de l'ART pour un souhait de mise en place d'arrêts de car sur la D122 qui remplaceraient les deux existants et ce suite à une réunion sur place avec Estelle Moreau. Un rendez vous est pris sur place le 29 novembre prochain.

## DATE DES VŒUX DU MAIRE

Les traditionnels vœux se tiendront le vendredi 26 janvier à 19H à la salle polyvalente.

Plus aucune question étant posée ;

La séance est levée à 20H45.

Le Maire,  
Jean-Pierre DELANNOY

SIGNATURES

Jean-Pierre DELANNOY

Elisabeth MORIETTE

Latévi LAWSON

Georges SOUCHAL

Gilles GRIES  
(Représentée par Jean-Pierre DELANNOY)

Pascal PENEY

Rita CHOPY

Delphine MENARD

Franck PIOTROWSKI  
(Représenté par J.O SIMON)

Jacques-Olivier SIMON

Romuald MORET

Patrice LAFONTAINE

Dominique MAURER

Jeff CHOPY  
(Représenté par Pascal PENEY)

Patrice BENETEAU